



Service de l'état civil et des naturalisations
Section Changements de nom
Ostermundigenstrasse 99B
3006 Berne

Demande de changement de nom pour une personne mineure

Par le présent formulaire, vous demandez un changement de nom sur la base de l'article 30, alinéa 1 du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210). Le changement est payant. Veuillez envoyer le formulaire par la poste, avec signature(s) manuscrite(s), à l'adresse figurant ci-dessus. Si le changement concerne plusieurs personnes, il faut remplir un formulaire pour chacune d'elles.

En cas de question ou d'incertitude, vous pouvez nous appeler au 031 636 28 00 ou nous écrire à na.zbd@be.ch.

Personne faisant l'objet de la demande de changement de nom

Nom(s) de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Nationalité(s) ou lieu(x) d'origine (CH)

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu)

Nouveau nom demandé

Veuillez indiquer le(s) nom(s) intégralement en respectant la casse (majuscules/minuscules). S'il s'agit de plusieurs prénoms, indiquez-les dans l'ordre souhaité.

Nom(s) de famille

Prénom(s)

Données relatives aux parents

Nom(s) de famille du parent 1

Prénom(s) du parent 1

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu) du parent 1

Nom(s) de famille du parent 2

Prénom(s) du parent 2

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu) du parent 2

Téléphone

Courrier électronique

Pourquoi demandez-vous le changement ? (Réponse à fournir obligatoirement)

Veillez exposer, de manière détaillée et explicite, les réflexions et les motifs à l'origine de votre demande. Vous pouvez aussi exposer vos arguments sur un document distinct, que vous joindrez à la demande.

Quels sont les désagréments que vous subissez à cause de votre ou vos nom(s) actuel(s) ? Pour quelles raisons souhaitez-vous abandonner ce(s) nom(s) ? Un simple souhait ne suffit pas.

Quel est votre lien avec le nouveau nom que vous demandez ?

Pourquoi avoir attendu jusqu'à maintenant pour demander le changement ?

Émoluments

Les émoluments perçus pour le changement sont en principe de 600 francs pour le nom de famille et de 300 francs pour le prénom. Si des vérifications complémentaires sont nécessaires (p. ex. en raison d'un désaccord entre des parties à la procédure), un supplément de 300 francs est facturé pour les vérifications en lien avec les intérêts de l'enfant et de 75 francs pour l'audition de l'enfant.

Signatures

Les mineurs à partir de 12 ans révolus doivent déposer et signer leur propre demande. Pour les plus jeunes, la signature de leurs représentants légaux (parents ou tuteur) est impérativement requise.

Lieu, date

Signature de la personne requérante

Signature des représentants légaux (parents ou tuteur)

Si un parent exerce seul l'autorité parentale, une attestation relative à l'autorité parentale doit être jointe à la demande (p. ex. jugement de divorce, convention de séparation, décision relative à l'autorité parentale prononcée par l'APEA). Si la personne requérante est sous tutelle, une copie de l'acte de nomination doit être jointe.

Lieu, date

Signature du parent 1 titulaire de l'autorité parentale

Lieu, date

Signature du parent 2 titulaire de l'autorité parentale

Lieu, date

Signature de la tutrice ou du tuteur

Signature de la curatrice ou du curateur

Si la personne requérante est sous curatelle, une copie de l'acte de nomination doit être jointe.

Lieu, date

Signature du curateur ou de la curatrice